



CYCLE DE FORMATION DE L'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE

SOUTIEN AUX FONCTIONS MANAGÉRIALES DANS LE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

En appui sur le cœur de métier, sanitaire, social ou médico-social, l'encadrement intermédiaire et de proximité a un rôle-pivot, de lien entre les cadres supérieurs porteurs d'une vision stratégique et les équipes de terrain, au quotidien au plus près des patients et des usagers. Ces professionnels exercent des responsabilités

d'encadrement et d'animation d'équipe, où ils ont à arbitrer, voire à s'opposer. Et ce, dans un contexte où les marges de manoeuvre se resserrent, où il leur faut gérer la pénurie tout en garantissant la qualité des soins et de l'accompagnement. La place qu'ils occupent est toujours complexe, souvent captivante, parfois inconfortable.

Spécialement conçu à leur intention, ce cycle de formation a pour ambition de permettre aux professionnels d'encadrement intermédiaire et de proximité de réfléchir et de travailler à construire un positionnement et les compétences spécifiques qu'exige leur poste, dans ce cadre singulier qu'est le secteur privé non lucratif.

OBJECTIFS

- Comprendre le contexte des fonctions managériales et ses multiples dimensions : institutionnelle, stratégique, budgétaire
- S'approprier des outils d'organisation du travail ainsi que d'animation du travail d'équipe et d'accompagnement au changement
- Identifier le rôle de l'encadrement intermédiaire dans les différents projets au cœur des soins et de l'accompagnement et s'approprier des méthodes pour les faire vivre
- Repérer des éléments clefs pour intégrer des références éthiques dans la pratique professionnelle

Prérequis

Connaissances de bases relatives aux métiers du secteur sanitaire, social et médico-social



Module 1 : 13 & 14 mars 2017

Module 2 : 3 & 4 avril 2017

Module 3 : 9 & 10 mai 2017

Module 4 : 12 & 13 juin 2017

Module 5 : 11 & 12 septembre 2017

Module 6 : 9 & 10 octobre 2017

Module 7 : 13 & 14 novembre 2017



Paris

€ 3 528 €
par personne



01 53 98 95 03



formation@fehap.fr

Janvier

Février

Mars

Avril

Mai

Juin

Juillet

Août

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre



14 jours

(7modules de 2 jours)

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les dimensions concrètes des fonctions managériales de l'encadrement intermédiaire et de proximité seront travaillées par une approche résolument pragmatique et participative : confronter des expériences, construire et actualiser des savoirs et des savoir-faire en se reliant au terrain.

Organisée en 7 modules de 2 jours répartis sur 9 mois, la formation doit permettre de confronter les apprentissages à la pratique professionnelle d'encadrement.

L'évaluation des acquis de la formation s'appuiera sur la rédaction d'une note de synthèse finale mettant en évidence les apports de la formation et les effets induits sur le terrain.

Une attestation qualitative de fin de formation sera délivrée.

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- études de situations
- analyse de pratiques
- ateliers en sous-groupes
- échanges et mutualisation



SUITE

CONTENU

Se situer dans une organisation et dans son environnement

Les lois structurantes (2002, 2005, HPST, loi Santé de 2016) et les repères institutionnels d'organisation du secteur sanitaire, social et médico-social

Repères de sociologie des organisations

Les éléments de différenciation du secteur privé à but non lucratif et des projets associatifs

Manager une équipe

Le contexte du management dans le secteur sanitaire, social et médico-social et les missions du manager

Les postulats de la communication et la communication professionnelle

La motivation d'une équipe : les valeurs et les relations au sein d'une équipe

L'organisation et l'animation de l'équipe : des règles de fonctionnement d'une équipe à la préparation des entretiens et à l'organisation des réunions

Le management et la conduite du changement

Organiser le travail au service des patients et des usagers

Les obligations de l'employeur et du salarié : le contenu du contrat de travail (forme, clauses spécifiques, etc.)

La protection de la santé des salariés : les contraintes à l'organisation du travail (durées maximales de travail, temps de repos)

La planification du temps de travail : les différents modes d'aménagement et de répartition des horaires collectifs de travail, les dispositions spécifiques au temps partiel, au travail de nuit, l'accomplissement des heures supplémentaires, la mise en place des astreintes

S'inscrire dans une dynamique de projets

Les projets dans le secteur sanitaire, social et médico-social : projets d'établissements et de services, projets de soins, projets personnalisés...

La démarche projet : des intentions aux pratiques

La mobilisation des équipes

Porter une vision du travail auprès de personnes fragilisées

La dimension éthique à tous les niveaux de l'organisation : définitions et représentations

L'engagement, la responsabilité, la justice : trois principes éthiques

Les droits des patients et des usagers

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles

Se situer dans un environnement réglementaire et budgétaire

Le système de financement des organisations sanitaires, sociales et médico-sociales : mécanismes et évolutions

Les relations avec les autorités de contrôle et de tarification : autorisation, contractualisation, tarification

Les principes du fonctionnement budgétaire et financier de l'organisation

Gérer les situations difficiles et les conflits

Les causes et les types de conflits ; leurs spécificités dans le secteur sanitaire, social et médico-social

Les postulats du management pour éviter et/ou gérer une situation conflictuelle

La gestion d'un conflit : une situation et une démarche structurées

L'affirmation de soi ; la médiation ; la gestion de conflits en face à face ; le désamorçage et la gestion des situations conflictuelles en réunion

PUBLICS

- Encadrement intermédiaire et de proximité du secteur sanitaire, social et médico-social

INTERVENANTS

- Impliquée dans le secteur sanitaire, social et médico-social et à la FEHAP, l'équipe de formateurs est composée de différents intervenants : consultant en management et communication interne, juriste, expert-comptable, philosophe, psychosociologue.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

À retourner par mail à formation@fehap.fr
ou par fax au 01 53 98 95 02 ou FEHAP Formation - 179, rue de Lourmel - 75015 PARIS

Intitulé du stage : CYCLE DE FORMATION DE L'ENCADREMENT INTERMÉDIAIRE

Date(s) : 13 & 14 mars 2017, 3 & 4 avril 2017, 9 & 10 mai 2017, 12 & 13 juin 2017, 11 & 12 septembre 2017,
9 & 10 octobre 2017, 13 & 14 novembre 2017

Lieu : Paris Coût du stage : 3528 € / personne

Conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les informations recueillies sur le bulletin d'inscription peuvent donner lieu à l'exercice d'un droit d'accès et de rectification. Elles sont utilisées exclusivement par la FEHAP.

L'établissement :

N° Adhérent FEHAP (obligatoire) : (1 lettre suivie de 5 chiffres)

Nom de l'établissement :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Mail de l'établissement :

Nom du responsable formation :

Mail du responsable formation :

Mail du service comptabilité :

Le(s) stagiaire(s) :

Nom	Prénom	Adresse mail du stagiaire obligatoire à écrire très lisiblement	Fonction

Règlement

Par chèque bancaire à l'ordre de FEHAP

Par virement bancaire - CREDITCOOP CONVENTION : IBAN - FR76 4255 9000 2051 0200 1496 962
CODE BIC - CCOPFRPPXXX

Pour faciliter les rapprochements bancaires, nous vous remercions de mentionner sur les avis de virement et les talons de chèque :

▶ le n° d'adhérent ▶ le nom du/des stagiaire(s) ▶ l'intitulé de la formation ▶ la date de la formation

Par Organisme Paritaire Collecteur Agréé (O.P.C.A.)

Dénomination :

Adresse : CP :

Conditions générales des prestations de formation

En signant ce bulletin d'inscription, j'accepte les conditions de prestations de formation dont j'ai pris connaissance, telles qu'elles sont définies dans le catalogue formation de la FEHAP. Ces conditions sont aussi disponibles sur simple demande auprès de la Direction de la Formation de la FEHAP ou sur son site Internet : www.fehap.fr

Le Signature du Directeur et cachet de l'établissement

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS DE FORMATION - FEHAP

Valables à partir du 1er juillet 2015

Inscription

L'inscription peut être effectuée par courriel, par fax ou par courrier postal en nous renvoyant le « bulletin d'inscription » dûment rempli et signé.

L'inscription doit être accompagnée du règlement, par chèque ou par virement.

À réception de l'inscription, un « accusé de réception » est envoyé par courriel. Puis, au plus tard 2 semaines avant le démarrage de la formation, le stagiaire reçoit une « convocation » ainsi que les modalités pratiques.

Tarif des formations « INTER* »

Pour les formations « INTER », les prix sont indiqués nets et par personne. Ils comprennent l'intervention du formateur, les documents pédagogiques, les frais administratifs, les locaux ainsi que les frais de restauration.

Un tarif dégressif peut être appliqué à partir de 5 participants venant du même établissement pour une même session de formation.

Tout stage ou cycle suivi partiellement est dû dans sa totalité.

Annulation ou report du fait du centre de formation

Le centre de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage de formation en « INTER » lorsque les conditions de réalisation du stage ne sont pas réunies. L'annulation ou le report est signifié aux personnes inscrites, ainsi qu'au responsable formation de l'établissement, au plus tard deux semaines avant le début du stage, par téléphone et confirmé par courriel. Le remboursement intégral de la formation est effectué à l'établissement.

Aucune indemnité n'est due au stagiaire du fait de l'annulation ou du report du stage.

Annulation du fait du stagiaire

Toute annulation a des conséquences préjudiciables du fait des frais qui ont été engagés par le centre de formation.

Annulation avant le début de la formation

Toute annulation d'inscription doit impérativement être signifiée par écrit (courriel ou fax).

À défaut, la totalité du coût de la formation est facturée. Si l'annulation de l'inscription intervient au plus tard 10

jours avant le début de la formation, celle-ci n'entraînera aucune facturation et un remboursement du règlement sera effectué.

Si l'annulation de l'inscription intervient moins de 10 jours avant le début de la formation, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Le remplacement par une autre personne est accepté.

Non-participation à la formation sans annulation d'inscription préalable

La totalité du coût de la formation est facturée à l'établissement, sauf en cas d'empêchement majeur et exceptionnel signalé par écrit dans les 24 heures. Dans ce cas, 30 % du coût total de la formation seront facturés à l'établissement.

Facturation

À l'issue de la formation (ou du module pour les formations longues), l'établissement reçoit une « facture acquittée » et « l'attestation de présence ». La facture vaut « convention ».

En cas de facturation à un organisme collecteur, le bulletin d'inscription doit préciser l'adresse de l'OPCA.

Formation en « INTRA »

Les demandes de formation en « INTRA » donnent lieu à l'élaboration d'une proposition de formation sur-mesure et à un devis personnalisé ajusté selon les caractéristiques du projet de formation.

Responsabilité

Pendant la durée de la formation, les stagiaires sont couverts par la responsabilité civile de leur établissement d'origine.

Litige

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales détaillées ci-dessus.

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Grande Instance de Paris sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

* Les formations « INTER » ont lieu à Paris ou en régions. Elles réunissent des participants venant de différents établissements.